

Club de Soccer le Boréal d'Alma

Bulletin de candidature Poste d'administrateur ou administratrice Statuts et règlements article 3.11 paragraphe A, procédures d'élections :

- A) :Le Conseild'administration devra faire parvenir à tous les membres actifs, dix (10) jours avant l'assemblée générale un bulletin de mise en candidature approuvée par le CA.
 B) Pour le membre actif et non actif, le bulletin devra être retourné au membre du conseil qui est nommé au poste de secrétaire au plus tard le jour avant l'assemblée générale.
 - i) Tout membre actif désirant se porter candidat(te) devra remplir ce bulletin à cet effet et faire appuyer sa candidature par deux (2) autres membres actifs en règle. Si vous avez reçu ce document par la poste ou par courriel, c'est que vous êtes un membre actif.
 - ii) Toute personne n'étant pas membre actif et voulant se porter candidat(te) à un poste électif pourra le faire en complétant ce bulletin de mise en candidature qui devra être contresigné par deux (2) membres actifs en règle. Les membres actifs ayant signés le bulletin devront être présents lors de l'assemblée pour que la candidature soit valide.

Je soussigné		
(nom)	(Prénom)	(Date de naissance)
(Adresse postale complète)	(Téléphone)	(Courriel)
soumets ma candidature à un poste d'a	dministrateur(tr	ice) du club de Soccer le
Boréal d'Alma, selon <u>l'article 3.11A (i)</u>	•	
, <u> </u>		,
(Signature du candidat)	(Date de	la Signature)
(Signature du membre actif appuyant la candid	lature) (Nom et	prénom en lettres moulées)
· -		-
(Signature du membre actif appuyant la candid	(Nom at	nránom on lattras manifas)
Signature un membre actif appuyant la canuic	iature) (Nom et]	prénom en lettres moulées)

Consultez notre site internet pour les détails de nos statuts et règlements www.socceralma.com